

La Declaration du Roi du 11. Mars dernier inserée dans nôtre precedent Journal page 381. a commencé de s'exécuter dès le 1. Avril, & les diminutions d'Espèces qui y sont indiquées ont eu lieu, de même que le cours des Ecus de 3. livres de la fabrication ordonnée par Edit du même mois. Comme on a établi depuis peu des Agens de Change, qui seuls pourront faire à l'avenir le Commerce des Actions, la foule des Agioteurs s'est dissipée, & le 12. elles se negocioient dans leurs Bureaux sur le pied de 1815. Le 3. on afficha dans la grande Gallerie de l'Hôtel Mazarin qu'on alloit convertir les Actions de ceux qui le voudroient en Billets de Banque, mais peu se presenterent, chacun aimant mieux garder ses Actions dans l'esperance qu'elles reprendront vigueur, & qu'elles haufferont de prix: elles baïsserent néanmoins vers le 6. à 1812. & même à 1810. Les meurtres & les vols se commettoient pour lors impunément & frequemment à Paris, onze corps morts ayant été trouvez le 4. flottans sur l'eau près de St. Cloud. Les vivres y étoient aussi d'une cherté extraordinaire, & la quantité de monde qui se trouve dans cette grande Ville n'auroit pû y subsister, si on n'avoit fait venir des Pays étrangers du betail pour la consommation. Il parut à cette datte deux Arrêts du Conseil du 4. par le premier desquels *il est defendu sous de très grosses peines aux Bouchers de tuer ni vendre aucuns Veaux ou Genisses au delà de 8. à 10. semaines, & de ne tuer aucunes Vaches en état de porter.* Le 2. fait aussi defences de tuer aucuns Agneaux jusques à la Pentecôte del'année 1721.

On fit sçavoir le 9. au public par une affiche que